



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 19 juillet 2022

Délibération n°22-85

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Convention avec l'association Colosse Aux Pieds d'Argile dans le cadre des luttes contre les violences sexuelles, la pédocriminalité et le bizutage

Date de la convocation : le 11 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 31

Ayant donné procuration : 19

Absents excusés : 19

Absents : 2

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Thierry PRIEUR, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Josette GUERLAIS, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Nathalie SUPPLY, M. Guillaume HELLOCO, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Fabien ROZWADOWSKI.

Absents Excusés : Mme Marie ARNOULT a donné pouvoir à M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE a donné pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Bernard PÉGEOT a donné pouvoir à Mme Jacqueline MOUSSET, M. Marc LÉONARD a donné pouvoir à Mme Jacqueline MOUSSET, Mme Marie-France HUREAU a donné pouvoir à M. Thierry PRIEUR, M. Sylvain GILLET a donné pouvoir à Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Régine MALASSIGNÉ a donné pouvoir à M. Thierry PRIEUR, M. Alexis LAMOUREUX a donné pouvoir à Mme Josette GUERLAIS, Mme Sylvie LADRANGE a donné pouvoir à M. Thierry BOUTARD, Mme Brigitte DEBRINCAT a donné pouvoir à M. Atman BOUCHEKIOUA, M. Alain OFFROY a donné pouvoir à M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN a donné pouvoir à Mme Josette GUERLAIS, M. José BONY a donné pouvoir à M. Guillaume HELLOCO, Mme Mélanie THOMAS a donné pouvoir à Mme Nathalie SUPPLY, M. Rémi LEVEAU a donné pouvoir à Mme Evelyne LAUNAY, Mme Isabelle GAUDRON a donné pouvoir à M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA a donné pouvoir à M. Brice RAVIER, M. Claude VERNE a donné pouvoir à Mme Evelyne LAUNAY, Mme Justine BÉCHET a donné pouvoir à M. Fabien ROZWADOWSKI.

Absents : Mme Sandra GUICHARD, M. Denis CHARBONNIER

Secrétaire de Séance : M. Thierry PRIEUR

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'association Colosse aux pieds d'argile a pour objet la prévention et la sensibilisation aux risques de violences sexuelles, de harcèlement et de bizutage dans le milieu sportif ainsi que l'accompagnement et l'aide aux victimes.

Souscrivant parfaitement à cet objet, la Ville d'Amboise entend adhérer à l'association pour soutenir ses actions et signer une convention afin de définir un plan d'actions de sensibilisation, prévention, formation sur les risques de violences sexuelles, de pédocriminalité et de bizutage, menées conjointement en direction des acteurs concernés notamment dans le secteur du sport, de l'animation et de l'éducation.

En effet, chaque année 165 000 enfants sont victimes de violences sexuelles en France (données IPSOS 2019). Un enfant sur dix scolarisé en classe de CE2, CM1, CM2 est victime de harcèlement scolaire (enquête de victimation menée en 2015 par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance).

Considérant que notre responsabilité collective est de protéger nos enfants de toute forme de violences, la ville d'Amboise s'est déjà inscrite, depuis 2019, dans des actions de prévention et de lutte contre les violences sexuelles faites aux mineurs en partenariat avec le Contrat Local de Santé du Pays Loire Touraine, le conseil départemental d'Indre-et-Loire et l'association Colosse aux pieds d'argile.

Souhaitant désormais pérenniser et élargir le programme d'actions, il est proposé de s'engager auprès de l'association à établir conjointement un plan d'actions sur 4 ans et ainsi signer la convention ci-annexée. Il est prévu d'adhérer à l'association pour un montant de 150 euros par an.

La commission Education Jeunesse et Sports a été consultée par voie dématérialisée le 21 juin 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention Colosse aux pieds d'argile telle qu'annexée en vue d'établir un plan d'actions de sensibilisation, de prévention et de formation sur les risques de violences sexuelles, de pédocriminalité et de bizutage.
- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à l'association pour un montant de 150 euros par an.

POUR : 31

CONTRE

ABSTENTION :

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le

The logo for SLOW (Service Local d'Orientation et d'Accompagnement) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 037-213700032-20220721-22_85-DE

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en préfecture et de la publication le 21 juillet 2022.
Fait à Amboise, le 21 juillet 2022.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

Thierry BOUTARD,

Maire d'Amboise,

Président de la Communauté de

Communes du Val d'Amboise